

2i020

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 43.319 €

SIEGE SOCIAL :

Avenue Lantheleme Immeuble « Espace 3000 »

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES 529 980 690

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 1^{ER} JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le premier juillet,
A huit heures trente,

Les associés de la société **2i020**, au capital de 43.319 €, se sont réunis au siège social de la société MARE NOSTRUM au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE, en Assemblée Générale Mixte sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- **La société 2ID**,
propriétaire de CINQ MILLE CENT DIX HUIT parts sociales numérotées de 1 à 5.118, ci...**5.118 parts**

- **La société MARE NOSTRUM**,
propriétaire de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENT VINGT HUIT, parts sociales numérotées de 76.001 à 100.000 et de 110.001 et 123.528, ci.....**37.528 parts**

- **Madame Audrey FABRE**,
propriétaire de SIX CENT SOIXANTE TREIZE parts sociales numérotées de 100.001 à 100.673, ci.....**673 parts**

**TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS SOCIALES
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

CI.....43.319 parts

L'assemblée est présidée par Madame Audrey FABRE en sa qualité de Gérante.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales, soit 43.319 parts, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en Assemblée Générale Mixte.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- La démission de Madame Audrey FABRE de ses fonctions de Gérante,
- La nomination de Monsieur Nicolas CUYNAT en qualité de nouveau Gérant,
- La modification corrélative des statuts,
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la décision de Madame Audrey FABRE de démissionner de ses fonctions de Gérant, à compter du 1^{er} juillet 2024, sans application du délai de préavis de six mois (avant clôture de l'exercice) prévu par les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à Madame Audrey FABRE de sa gestion dans le cadre de l'exercice de ces fonctions.

Madame Audrey FABRE, intervenant aux présentes, confirme que la société ne lui est redevable d'aucune somme au titre de l'exercice de ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à : l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, Monsieur Nicolas CUYNAT, né le 23 juin 1972 à Grenoble (38), de nationalité française, demeurant 61 chemin du Coin - 38320 BRIE ET ANGONNES, à compter du 1^{er} juillet 2024 et ce, pour une durée non limitée.

Il aura les pouvoirs énumérés dans les statuts sociaux.

Monsieur Nicolas CUYNAT, intervenant aux présentes, déclare accepter le mandat de Gérant et n'être sous le coup d'aucune incapacité ou interdiction de nature à faire obstacle à sa nomination et à l'exercice de cette fonction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à : l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de supprimer purement et simplement le paragraphe III de l'article 16 des statuts.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à : l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à : l'unanimité.

CLOTURE


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et tous les associés présents ou représentés.

Madame Audrey FABRE

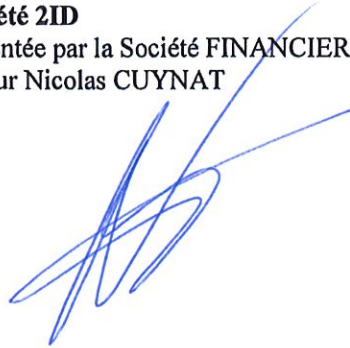
Faire précéder la signature de la mention :
« Bon pour démission des fonctions de gérant »

Bon pour démission des
fonctions de gérant




La société 2ID

Représentée par la Société FINANCIERE SAIN VIAL
Monsieur Nicolas CUYNAT



La société MARE NOSTRUM

Représentée par Monsieur Nicolas
CUYNAT



Monsieur Nicolas CUYNAT

Faire précéder la signature de la mention :
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant

